

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PÉTR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PÉTR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PÉTR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PÉTR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PÉTR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value

Contexte général :

Le PÉTR reste un territoire fortement marqué par l'activité agricole, et producteur d'une grande diversité de productions agricoles (céréales, pommes, prunes, kiwis, melons, raisin, ail, noisette, élevage...) et viticoles. Plusieurs labels témoignent des démarches de qualité engagées (6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges).

Malgré ce potentiel, la **transformation sur place** des produits est encore **peu développée** en dépit de la valeur ajoutée qu'elle pourrait apporter et du potentiel de consommation locale. **La commercialisation en circuits courts** est en développement mais encore **peu structurée**. La dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits-courts en lien avec les objectifs nationaux de la Loi EGalim et du Pacte Vert de la Région doivent être soutenues et amplifiées.

Le démarrage du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne (labellisé le 28 octobre 2021), mené à l'échelle du département, commence à produire ses effets : en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux, la valorisation des produits locaux commence à s'organiser. En effet, l'action principale de ce PAT, est la mise en place d'une plateforme logistique permettant de regrouper et structurer l'offre existante sur le département et faciliter l'approvisionnement de la **restauration collective**.

L'animation du PAT a aussi pour objectif de créer une coopération entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire, afin de mutualiser les expériences et de créer une dynamique départementale sur le volet économique, social, éducatif et environnemental.

En parallèle des actions soutenues en matière d'économie agricole, il s'agit ici **d'encourager la transition vers une agriculture plus durable et le rapprochement entre producteurs, transformateurs et consommateurs locaux**.

De plus, ce secteur d'activités est confronté à une évolution démographique agricole négative avec des difficultés d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs. Certaines parties du territoire font face à une précarité du travail agricole qui induit des problèmes sociaux. Des actions doivent donc également être entreprises pour résoudre ce problème.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Améliorer la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits-courts, restauration collective, valorisation, transformation) ;
- Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles ;
- Pérenniser et développer l'activité agricole, les exploitations agricoles et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs (Accompagnement des producteurs pour faciliter la réponse aux marchés publics, organisation de filières de transformation locales, etc.) ;
- Innover en testant de nouvelles pratiques, de nouvelles techniques via des espaces test par exemple (Sensibilisation aux techniques agricoles favorables à l'environnement : permaculture, agroécologie ...) ;
- Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine ;
- Agir pour la transition écologique (gaspillage alimentaire, énergie, empreinte écologique, adaptation des pratiques culturelles).

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Préserver et développer des emplois de qualité.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Etudes, animation, actions de formation-sensibilisation, promotion dans le domaine de l'alimentation et des circuits-courts :**
 - o PAT : animation du PAT départemental porté la Chambre d'Agriculture ;
 - o Étude de faisabilité d'une légumerie départementale
 - o Étude sur le développement des circuits courts : CC TDC, CC GSTG, CC 2R
- **Investissements pour le développement des circuits-courts et le recours aux produits locaux :**
 - o Etude pour l'émergence d'une industrie de transformation innovante et compétitive sur la CC TDC
 - o Création-extension de légumeries pour la restauration collective : légumerie départementale, légumerie centre de loisirs CC 2R
 - o Mise en place de serres communales et d'une ferme communale à Montech pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux ...
 - o Création d'un local accueil-vente pour les produits issus des circuits courts à Valence d'Agen et Orgueil
 - o Soutien des travaux réalisés par l'ACI les Jardins du Tembourel (ateliers et chantiers d'insertion) à Montech
- **Etudes, actions et investissements innovants pour la transition agricole :**
 - o Projet « ambitions légumineuses » porté par la Coopérative Qualisol à Castelsarrasin (Territoire Industrie) ;
 - o Programme local d'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture plus durable sur la CC TDC en lien avec la Chambre d'agriculture
 - o Accompagnement de la Chambre d'agriculture dans le déploiement de son outil ClimA-XX1 (outil permettant d'analyser l'évolution future de la faisabilité de productions agricoles départementales sous influence du changement climatique)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de projets aidés permettant le développement des circuits-courts
- Nombre de points de vente produits locaux

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4) et autres financements possibles par le FEADER